



## 126611 - Sa femme avec laquelle il a eu un enfant maltraite sa fille issue d'une autre union et il ne sait pas comment se comporter avec elle

---

### question

Après mon divorce il y a deux ans, je me suis remarié et j'ai informé ma deuxième épouse que j'avais déjà une fille et espérais qu'elle allait chercher la récompense divine en contribuant à son éducation. J'ai été surpris de la voir affliger le pire traitement à ma fille; elle le châtiât. Une fois, elle l'a jetée à terre et blessée au visage alors qu'elle n'avait que deux ans. Elle la menaçait en permanence sous prétexte que la fille ne cessait de faire caca (partout). De ce fait, j'ai commencé à nourrir de la réprobation et de la haine à son égard et je l'ai répudiée deux fois. Nous avons un fils âgé d'un an et demi. Je ne peux plus supporter son mauvais traitement de ma fille, d'autant plus que je vis à l'étranger loin de mes parents. Ma mère, d'un âge avancé, ne peut pas assurer l'éducation de ma fille. La mère de celle-ci me l'a laissée alors qu'elle n'avait que trois mois. Aujourd'hui, je suis rentré à la maison pour entendre mon épouse dire: **J'ai brulé le pied de ta fille et son ventre à l'aide d'une cuillère chauffée, afin de lui apprendre à aller aux toilettes toute seule au lieu – puisse Allah vous honorer- de faire caca dans les chambres.** Je suis fatigué de mener une vie faite d'inquiétude et de peur pour ma fille âgée maintenant de quatre ans et demi. Je ne fais plus confiance à cette femme. Je pense à la situation de cette pauvre fille. Indiquez moi la voie tracée par la religion. Donnez moi des conseils. J'en suis affaibli par une maladie physique et psychologique. Puisse Allah vous garder.

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il paraît que votre longue souffrance avec cette femme ne touche pas à sa fin. Elle va noircir encore et prolonger la liste des ses mauvais actes. Il n' y aura pas une limite précise à ces actes abominables infligés à votre fillette. Pourtant, même si elle était un animal, il ne serait pas permis



à votre femme de la traiter de la sorte. Nous sommes, certes sûrs que si votre fils issu d'elle souffrait comme votre fille de l'incapacité de satisfaire ses besoins naturels tout seul, elle ne le traiterait pas comme elle le fait avec votre fille. Malheureusement, cette attitude est souvent constatée chez certaines épouses (avec des enfants d'une autre union), et elle fait souffrir bon nombres de garçons et de filles.

Voici le conseil que nous vous donnons: traitez cette affaire rapidement et sérieusement. Essayez de développer dans son cœur le sens de l'amour, de la tendresse et de la pitié afin qu'elle change de comportement. Si cela vous réussit, tant mieux puisque vous auriez obtenu gain de cause. Dans ce cas, gardez votre épouse. Si vous ne réussissez pas, le divorce s'impose à vous.

Nous ne vous conseillons pas d'employer la méthode forte, car cela pourrait aggraver sa haine pour votre fille et l'amener à lui porter plus de préjudices tout en cachant ses crimes. C'est pourquoi , le seul moyen de mettre fin à votre souffrance est de divorcer d'avec elle, au cas où elle ne répondrait pas favorablement à votre effort visant à améliorer son comportement et agir avec douceur. Il vaut mieux agir maintenant au lieu d'attendre demain puisque vous ressentez le châtiment infligé à votre fille et entendez ses gémissements et voyez la blessure sur son visage et la brûlure qui marque son pied et son ventre. Vous restez perplexe puisque vous avez un enfant avec elle? Que feriez vous alors , si vous en aviez plusieurs avec elle? Pour ne rien vous cacher, nous vous disons franchement que cette femme que vous avez répudiée deux fois sans qu'elle mette fin à son comportement injuste et son agression n'est pas quelqu'un dont peut attendre un grand bien surtout un bon traitement pour votre fille. La compassion ne saurait être enracinée à l'aide de menaces dans le cœur de quelqu'un qui en a été privé par Allah.

Si vous pensez à procéder à la troisième répudiation ou commencez à en apercevoir les signes, ne laissez pas votre fille avec elle. Placez la auprès d'une parente ou un voisin sûr ou un ami. Car , autrement, elle pourrait se venger d'elle, à cause du divorce. Nous ne savons pas comment elle va accueillir cette affaire. Car les femmes sont différentes. Nous craignons sa réaction sur votre fille. La séparation avec une telle femme n'est pas regrettable.

Nous demandons à Allah de dissiper vos soucis, de vous soulager, de vous récompenser pour



votre souffrance et de vous réserver un sort meilleur.

Allah le sait mieux.